

# Compte-rendu du Conseil municipal du 16 janvier 2021

**Heure et lieu** : 9h30 en la petite salle des fêtes (salle de la cantine)

**Présents** : Thierry MORISSET, Thomas BEAUCOURT, Pascal TESSIER, Jacqueline TREUILLIER, Alexandra GOGUÉ, Jean-Luc GIRARD, Christine DEROUINEAU, Serge CLAVILIER, Juliana RABINEAU, Christèle MOREL, Kevin PERCEVAULT, 19 observateurs

**Absents** : néant

**Secrétaire de séance** : Thomas BEAUCOURT

Une habitante accepte de céder sa place à un autre habitant afin que la jauge de 30 personnes soit respectée

## Début de la séance

### 0. Versement de l'indemnité de la première adjointe

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance, sans opposition d'aucun conseiller.

Thierry explique que les indemnités de la première adjointe ne sont pas encore versées car la décision tardive de lui en attribuer, prise après plus de trois mois de mandat, a posé problème au CDG.

D'autre part, Thierry propose de prendre une résolution pour fixer la rémunération de la première adjointe à 9,9 % de l'indice brut terminal. Ceci ne modifie pas la rémunération, mais permet au montant d'évoluer naturellement chaque année, sans nécessiter de délibération supplémentaire.

Accepté à l'unanimité

### 1. Constitution groupe acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides

Thierry donne lecture d'un mail reçu par la mairie expliquant la nécessité de créer un GAL afin de participer à l'inventaire national des zones humides. Il propose de déterminer les personnes composant le GAL, les conseils du mail étant de les choisir de différents profils. Thomas propose que, le sujet étant expliqué pour la première fois aux conseillers, chacun prenne le temps de la réflexion et avance un ou deux noms dans les jours qui viennent.

Thierry propose d'envoyer aux conseillers les documents reçus sur le sujet.

Le prochain conseil étant prévu dans 10 à 15 jours, il est décidé à l'unanimité de prendre la décision au prochain conseil après réflexion

### 2. Promesse de bail à ferme à Métivier Benjamin

Dans le cadre de la retraite à venir en 2021 de M. Jean-Marie Métivier, il est demandé au conseil d'accepter de remettre en fermage les parcelles louées à M. Jean-Marie Métivier, au profit de son fils Benjamin.

Thierry indique que, renseignement pris, si l'on souhaite conserver un chemin piéton comme évoqué lors du dernier conseil, il est nécessaire de scinder une parcelle en deux, et donc de la faire border. Kevin et Christine évoquent le coût d'une telle opération. Thierry indique aussi qu'il est possible de tout simplement ne pas louer une des deux parcelles. Sur les deux parcelles concernées, l'une mesure environ 10 000 m<sup>2</sup> et l'autre environ 11 000 m<sup>2</sup>.

Le loyer total perçu pour les deux parcelles est de 330€.

Thomas demande pour quelle date il faut être prêt, Jean-Luc indique que l'exploitation agricole commencera en septembre.

Thomas évoque le fait que plusieurs habitants ont demandé la création d'un chemin pour sortir plus aisément du lotissement des Tilleuls, qui est actuellement un peu isolé du bourg. Il liste ensuite quelques arguments pour et contre la conservation d'une parcelle entière : pas de coût de bornage ; une perte de surface exploitable pour l'agriculteur ; une opportunité de conserver un terrain très proche du bourg pour un usage communal futur.

Jean-Luc évoque le fait qu'il faille peut-être conserver les deux parcelles si on veut pouvoir créer un chemin, dont l'emprise pourrait être à cheval sur les deux.

A l'unanimité, la réponse est reportée le temps de regarder le plan cadastral exact

### **3. Défibrillateur**

Thierry rappelle la réglementation et l'obligation d'avoir un DAE ; que les tarifs à l'achat oscillent entre 1708€ et 2166€. Comme évoqué lors du précédent conseil, le contrat de location proposé par un prestataire sur 63 mois coûte 70€ / mois, maintenance incluse.

Kevin propose de se renseigner auprès d'une professionnelle de la commune qui connaît ces produits. Thomas indique que la seule différence entre un modèle automatique et un modèle semi-automatique est la nécessité, dans le cas d'un modèle semi-automatique, que l'utilisateur appuie sur un bouton lorsque la machine le lui demande.

Thomas pose la question de vérifier l'obligation d'avoir un défibrillateur dans la mesure où il n'est pas obligatoire pour les ERP de catégorie 5. Plusieurs conseillers expriment l'idée que même sans obligation, la présence du défibrillateur est une bonne chose.

Le conseil décide à l'unanimité de demander aux professionnels locaux (Sandrine / St Bernard) un devis de maintenance afin de compléter nos données financières.

### **4. Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires**

Thierry rappelle la possibilité de continuer à souscrire un contrat négocié pour plusieurs communes par Yvelin, courtier.

Il s'agit d'un contrat qui couvre les indemnités journalières des employés communaux. Yvelin a négocié un contrat aux mêmes conditions que précédemment.

Jean-Luc demande d'avoir des informations sur les modalités de remboursement actuelles. Juliana et Christine précisent que nous avons deux contrats différents, un pour les plus de 80 % et un pour les moins de 80 % de temps de travail. Christèle donne des détails sur le contrat de couverture qui la couvre en tant que salariée, et indique que les détails peuvent s'avérer très importants.

Christine demande comment se passe la prise en charge de Corinne qui est en arrêt longue maladie afin d'avoir un exemple concret.

Jacqueline demande au bout de combien de temps a lieu le remboursement des frais avancés par la commune, mais personne ne répond.

Thierry indique que le contrat actuel s'est terminé le 31 décembre 2020, mais que la commune est encore couverte car le courtier est informé qu'il nous faut un peu de temps pour prendre une délibération.

Plusieurs conseillers demandent à ce que le courtier explique l'application du contrat en cours sur les exemples d'arrêts de la commune de Denezé sur l'année 2020.

Thomas demande si le contrat négocié par Yvelin est le même que celui proposé par le CDG, la lecture complète du mail reçu par Thierry permet de répondre que oui.

Thomas demande à Thierry de transmettre aux conseillers le mail lu et ses pièces jointes incluant le contrat, Thierry accepte.

Serge propose qu'on accepte le contrat proposé aujourd'hui afin de rester couverts, étant données les dates.

La délibération pour souscrire au contrat est adoptée à l'unanimité

Le conseil se prononce à l'unanimité pour autoriser Thierry à signer le contrat en son nom.

## **5. Commission travaux : assistance d'un prestataire extérieur**

Thierry laisse la parole à la commission travaux.

Jacqueline est allé à l'ATD (Agence Technique Départementale) de Doué et y a évoqué le sujet des travaux actuels à la Rue. L'ATD a proposé une aide technique, mais a précisé que lors du dernier rendez-vous pris avec la mairie ils n'avaient pas trouvé leur interlocuteur présent.

Thierry indique qu'il a aussi rencontré deux personnes des services techniques de Doué ainsi que de l'ATD auparavant.

Une prochaine réunion est prévue le 20 janvier à 14h30 entre l'ATD et la mairie, à la mairie, principalement au sujet des travaux en cours à La Rue.

M. Chopineau est toujours partant pour continuer à travailler pour la commune en tant qu'assistant ; Jacqueline précise toutefois qu'il a un employé en moins et donc une charge de travail importante. Étant donnée la réunion prévue le 20 janvier, il est proposé et accepté à l'unanimité de reporter la décision au prochain conseil.

Thomas demande à Thierry si la seconde phase des travaux d'écoulement à La Rue a été effectuée par les cantonniers. Thierry répond que oui. Thomas demande à ce que la prochaine fois les conseillers soient prévenus des dates de travaux dans la mesure où ils avaient été invité à les superviser.

Kevin ajoute que ce n'est pas terminé pour autant car l'eau stagne plus loin au bas d'un mur effondré et explique qu'une intervention risque de cause des dommages au mur, et que le consentement des propriétaires doit donc être recherché.

Thierry ira voir dans la semaine le propriétaire du mur pour lui demander s'ils acceptent les travaux du caniveau au bas de son mur pour réponse lors du prochain conseil.

Il est convenu de recontacter M. Chopineau pour lui demander un devis similaire à celui de l'an dernier.

## **6. Prise en charge de la destruction des nids de frelon asiatiques**

Serge et Jacqueline ont rencontré la société SGF Saumur Guêpes Frelons ; le traitement des nids se fait d'avril à fin novembre, pour un tarif de 70€ pour les frelons quelle que soit la hauteur du nid, et 50€ pour les guêpes. Il s'agit là des tarifs pour collectivité.

Serge et Thomas indiquent que ces tarifs sont bon marché.

Jacqueline indique que le prestataire a fourni des supports d'information que l'on peut utiliser pour informer les habitants.

Nombre de nids concernés chaque année : 185 nids sur la commune de Doué en un an ; peut-être une dizaine à Dénézé par an.

Pour des raisons de simplicité de facturation, la prise en charge à 100 % est une bonne chose (elle permet un règlement direct du fournisseur par la mairie plutôt qu'un remboursement du particulier payeur).

Les conseillers sont d'accord sur l'idée qu'une prise en charge communale des destructions de nids de frelons asiatiques pourront aider à limiter leur prolifération.

Il est décidé de prendre en charge à 100 % la destruction des nids de frelons asiatiques sur tout le territoire de la commune, à hauteur de 70€ HT maximum par nid, à l'unanimité

Jean-Luc précise qu'il faudra rechercher l'accord des propriétaires des lieux pour intervenir, dans le cas où les nids ne sont pas signalés par les propriétaires.

## **7. Aménagement et travaux autour du bâtiment communal**

Thierry avait fait une proposition d'aménagement refusée par les conseillers. Il demande si la commission travaux a travaillé sur le sujet.

Kevin répond que le sujet pose une question préalable sur les compteurs électriques enterrés qui se trouvent sur les lieux, compteurs qui alimentent les pompes de relevage. En effet, le conseil ignore à qui appartiennent ces compteurs, et s'ils sont alimentés, ce qui exclut, en l'état, toute intervention à

l'aveugle. Thierry propose de téléphoner à Enedis pour connaître l'état d'alimentation de ces compteurs et leurs propriétaires d'ici le prochain conseil.

Cette proposition est acceptée par le conseil à l'unanimité

Thierry s'occupe d'appeler Enedis puis transmet les infos à la commission travaux qui s'occupera du reste.

## **8. Formation des élus**

La mairie a reçu le 8 janvier le programme de formation de l'Association des Maires de France. Les frais de formation sont pris en charge dans le budget de la commune si l'organisme formateur est agréé, ce qui est le cas de l'AMF.

Thierry transmettra le catalogue aux conseillers afin que chacun puisse se positionner et lit les principaux thèmes de formation proposés.

Le droit à la formation est à la fois individuel (CPF) et collectif (DIF élus)

Il faut deux mois entre une demande de DIF et l'accord de prise en charge.

La prise en charge peut aller jusqu'à 80€ par jour plus 18€ de frais de repas.

La commission finance peut aussi décider de prendre en charge des frais kilométriques.

Thierry propose que chacun manifeste ses intérêts une fois le mail transmis.

Christine trouve que c'est déjà très tard pour une formation relative au budget étant donné que le budget doit être établi très prochainement. Elle regrette que cela n'ait pas été possible avant.

## **9. Modification chemin pour le dossier « Malinge »**

Echange entre la commune et les consœurs Malinge

Me Bazin propose un exemple de délibération consistant à rectifier les propriétés par un échange à titre gratuit, afin de mettre en cohérence les limites officielles de propriété avec la réalité matérielle des lieux.

A l'unanimité le conseil accepte que Thierry procède à l'échange à titre gratuit et signe l'acte nécessaire.

Christine insiste sur l'urgence de la situation et la diligence nécessaire dans le traitement du dossier

## **10. Délégations au maire**

Thomas explique que le conseil municipal ayant retiré sa confiance au maire, il souhaite retirer l'ensemble des délégations qui lui ont été accordées les 13 juillet et 19 octobre. Il précise parler sous le contrôle des neuf autres conseillers présents, qui acquiescent tous.

Thierry indique que cela aura des conséquences sur la vie de la commune et la nécessité de tenir plus de conseils municipaux, ce qui semble convenir à tout le monde.

Il est décidé de tenir le prochain conseil le 30 janvier à 9h30 (l'heure sera finalement avancée à 9h00) ; on part sur un principe de conseil municipal tous les 15 jours, le samedi pour pouvoir accueillir un public de plus en plus nombreux.

Le retrait des délégations au maire est approuvée à l'unanimité des 10 conseillers (le maire ne prenant pas part au vote)

## **11. Délégations au premier adjoint**

Thierry indique qu'il retire ses délégations à la première adjointe. Thomas précise que si le maire retire ses délégations à la première adjointe, alors le conseil doit voter pour décider si Juliana demeure adjointe ou non. Thierry réfute cette information et un court débat s'ensuit, qui s'interrompt lorsque Thierry précise qu'il souhaite laisser à Juliana sa délégation relative à la restauration scolaire, mais lui retirer le droit de signature en l'absence du maire. Thomas oppose que le remplacement du maire par le premier adjoint, en cas d'absence, est inhérent au rôle d'adjoint, et une courte discussion sur le sujet a lieu.

Face à une discussion qui porte de plus en plus sur la confiance entre le maire et les conseillers, Christèle s'exprime sur la démission du maire et la situation au conseil. S'ensuit une longue

discussion de fond sur la demande de démission du maire émise par les conseillers, et le souhait du maire de rester en place.

Thomas dit qu'il trouve incroyable que Thierry choisisse de rester maire malgré l'unanimité des conseillers pour sa démission.

Thierry indique qu'il reste maire car de nombreux habitants le soutiennent.

La discussion de poursuit au sujet du fonctionnement du conseil municipal depuis son entrée en fonction, les conseillers ayant de nombreux reproches à faire au maire. Ils insistent sur le fait que tous leurs initiatives et travaux ont été refusés ou empêchés par le maire.

Christèle appelle Thierry à reconnaître ses erreurs et à reconnaître qu'il n'est peut-être pas à sa place au poste de maire.

Thierry s'étonne que les conseillers des deux listes s'entendent si bien aujourd'hui.

Thierry exprime le fait que personne n'a rien fait à la mairie pendant les trois premiers mois du mandat, ce à quoi réagissent notamment Thomas et Jacqueline qui s'opposent à ces propos.

Thierry évoque les projets qu'il a pour la commune et demande au reste du conseil quels sont leurs projets. Jean-Luc évoque le programme électoral de la liste de candidats dont Thierry faisait partie, pour dire qu'il avait compris, dans ce programme, que le plus important n'était pas de lister des projets, mais de mettre en place un fonctionnement collégial. Thomas approuve cette interprétation du programme de la liste et évoque la consultation publique prévue en septembre 2020 qui n'a jamais eu lieu. Thierry explique que les conditions sanitaires ne l'ont pas permis, ce qui ne convainc pas Thomas.

Serge revient sur la séance d'installation du conseil municipal pour dire que déjà, le 3 juillet, Thierry n'avait selon lui pas voté pour son premier adjoint (à bulletin secret), puisque Thomas n'avait eu à l'époque que 5 voix. Thomas est du même avis et tous deux évoquent une trahison de ce qui avait été convenu entre tous les élus quelques jours auparavant.

Christine s'exprime au sujet des nombreux problèmes qu'elle a relevé dans les contrats de travail et les bulletins de paye.

Thierry évoque le fait que cette affaire est devenue une question de personnes. Les autres conseillers s'opposent à cette vision des choses et disent au contraire qu'il ne s'agit pas « d'avoir la tête de Thierry » mais de retrouver un fonctionnement normal.

Kevin prend la parole au sujet des articles de presse dans lesquels Thierry tient des propos qui sont selon lui inadmissibles, notamment à l'égard du comité des fêtes.

Suite à cette longue discussion quelques habitants quittent la salle en échangeant des invectives avec d'autres membres du publics.

Christèle y voit une preuve que la situation au conseil divise les habitants, le regrette, et demande avec émotion à Thierry de démissionner pour le bien de la commune.

A 11h45, après cette longue discussion sur le sujet, l'urgence de terminer le conseil se fait sentir, et un examen rapide des autres points est effectué :

## **12. Commission communale des impôts directs**

Thierry explique le fonctionnement de cette commission et surtout les modalités de désignation de ses membres : il faut fournir aux services des impôts 2 listes de citoyens volontaires, chaque liste comprenant 6 membres et 6 suppléants. Chaque conseiller doit donc demander autour de lui qui est volontaire pour faire partie de cette commission.

Thierry précise que cela ne représente pas un gros engagement, cette commission se réunissant au plus un fois par an.

## **13. Convention Territorial Globale (CAF)**

Reporté ; une décision au prochain conseil reste raisonnable

## **14. Cave aux Sculptures**

Reporté ; l'urgence n'est pas telle qu'il faille délibérer sur le champ

**15. Demande de subvention diverses**

Reporté, Thierry transmet les éléments relatifs à ce point aux conseillers

**16. Délibération sur projet éolien Doué en Anjou**

Reporté, Thierry transmet les éléments relatifs à ce point aux conseillers

**Fin de l'ordre du jour**

Prochain conseil samedi 30 janvier à 9h00, même lieu.